

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA  
COMMUNE DE SALON-DE-PROVENCE**

*Séance du lundi 13 avril 2026*

L'an deux mille vingt-six le lundi treize avril à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas ISNARD, Maire.

**OBJET DE LA DELIBERATION** : Désignation des représentants au sein du conseil d'administration du Comité d'Action Sociale

Date de la convocation : mardi 07 avril 2026

**Secrétaire de séance** : Monsieur David YTIER

**PRESENTS** :

M. ISNARD

M. YTIER, Mme BONFILLON, M. ROUX, Mme BAGNIS, M. ZINSSNER, Mme COSSON-DANSET, Mme SOURD, M. BELIERES, Mme GUILLORET, M. ORSAL, Mme SAHRANAVARD

M. CUNIN, M. SALVI, Mme MALLART, Mme LOUBARÈCHE-GINEYT, M. CARUSO, M. BOUCHER, M. BONIJOL, M. URVOY, Mme THIERRY, M. SOLER, M. MIOUSSET, M. STEINBACH, Mme VIVILLE, M. BARRIELLE, Mme CORVELLEC, Mme GÉLY, Mme BOUSQUET-FABRE, Mme BECHLIAN-MARCHAL, Mme PROUST-IMBERT, M. HAMOU, M. BAGOT, Mme GOMEZ-NAL, Mme LE MOULT, Mme RAZEYRE, M. VACCAREZZA, Mme SHAHUM, M. CHINI, Mme BRUN LE MARCHAND

**POUVOIRS** :

M. MOFREDJ (donne pouvoir à M. CUNIN), M. ALVISI (donne pouvoir à M. ROUX), M. MOUGAMMADOU (donne pouvoir à Mme BAGNIS)

**EXCUSES** :

LP

5.3

Service des Assemblées

Désignation des représentants au sein du conseil d'administration du Comité d'Action Sociale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-33 ;

Vu les statuts du Comité d'Action Sociale ;

Considérant qu'en application de l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante doit désigner ses délégués au sein des organismes extérieurs ;

Considérant que les statuts du Comité d'Action sociale prévoient la désignation de 4 membres titulaires et 2 membres suppléants du Conseil Municipal pour siéger au sein de son conseil d'administration ;

Considérant que conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette désignation a lieu par vote à scrutin secret, sauf décision unanime du Conseil Municipal de ne pas recourir à ce mode de scrutin ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Rapporteur et en avoir délibéré :

DÉSIGNE, avec 43 voix, les membres titulaires représentant le Conseil Municipal au sein du conseil d'administration du comité d'action sociale :

- Monsieur David YTIER
- Madame Marie-France SOURD
- Monsieur Patrick URVOY
- Madame Danielle MALLART

DÉSIGNE, avec 43 voix, les membres suppléants représentant le Conseil Municipal au sein du conseil d'administration du comité d'action sociale :

- Monsieur Christian BONIJOL
- Madame Vanessa GUILLORET

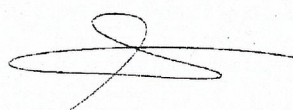
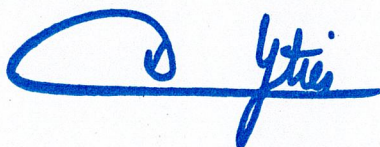
– SE PRONONCE COMME SUIV :  
**UNANIMITE**

POUR : 43  
ABSTENTION : 00  
CONTRE : 00  
NE PREND PAS PART : 00

Ainsi fait et délibéré,  
Pour extrait conforme

**Le secrétaire de séance,  
Monsieur David YTIER**

**Nicolas ISNARD  
Maire de Salon-de-Provence  
Vice-Président du Conseil Régional  
Président de la Métropole  
Aix-Marseille-Provence**



Signé numériquement  
À : SALON DE PROVENCE  
(13300), FR  
Le : 16/04/2026 09:13:30  
SALON DE PROVENCE (VILLE)  
Maire  
Nicolas ISNARD